

Utilisation de l'appareil nettoyant Bio-Zip			
Direction(s) responsable(s)	Direction des programmes de soins critiques et spécialisés	Approuvé	2021-11-05
	Direction des services techniques	Révisé	
Personne(s) concernée(s)	Préposés au retraitement des dispositifs médicaux (PRDM) et personnel des services techniques		
Outils cliniques associés			

1. Énoncé

Cette procédure vise à déterminer et uniformiser les modes opératoires normalisés (MON) concernant le fonctionnement de l'appareil « Bio-Zip » dans le but de se conformer à la norme CSA Z314.18 « *Retraitement des dispositifs médicaux au Canada, Août 2018* » sur la qualité d'eau critique.

Elle est basée sur les recommandations du fabricant de l'appareil Bio-Zip, concernant le fonctionnement de ce dernier.

2. Champ d'application/Contexte légal

Cette procédure s'applique à tous les préposés au retraitement des dispositifs médicaux ainsi qu'au personnel des services techniques œuvrant avec ce type d'appareillage dans le Centre intégré de la Santé et des Services sociaux de la Montérégie-Ouest.

3. Définitions

DST : Direction des services techniques

PRDM : Préposé en retraitement des dispositifs médicaux

URDM : Unité de retraitement des dispositifs médicaux

4. Objectifs

- Prévenir la transmission de micro-organismes pathogènes par contact direct/indirect avec de l'eau critique appropriée;
- Assurer l'intégrité des dispositifs médicaux;
- Procéder au rinçage final de la désinfection du dispositif médical, lors de son nettoyage, de façon sécuritaire;
- Prodiquer des soins de qualité.

5. Intervenants concernés

- Gestionnaire du Bloc opératoire et de l'URDM
- Conseillère en soins infirmiers, volet URDM
- Chef d'équipe à l'URDM
- Préposé au retraitement des dispositifs médicaux (PRDM)
- Gestionnaire de la DST
- Personnel dédié par la DST

6. Rôles et responsabilités

Gestionnaire du Bloc opératoire/ l'URDM :

- S'assurer de l'élaboration et de la mise à jour de la procédure en collaboration avec la conseillère en soins infirmiers, volet URDM, ou son PRDM chef d'équipe;
- Diffuser la procédure de retraitement auprès des PRDM;
- S'assurer de l'application de la procédure par un processus d'audit, en faire l'analyse et élaborer un plan d'action.

Conseillère en soins infirmiers, volet URDM :

- Élaborer et mettre à jour la procédure en collaboration avec le gestionnaire de l'URDM ou son PRDM chef d'équipe;
- Élaborer une grille d'audit uniformisée, aider à l'analyse et à l'élaboration du plan d'action, en collaboration avec le chef de l'URDM.

Superviseur de l'URDM :

- Élaborer et mettre à jour la procédure en collaboration avec la conseillère en soins infirmiers, volet URDM, ou le gestionnaire de l'URDM;
- S'assurer de l'application de la procédure auprès des PRDM;
- Informer le personnel concernant les documents de référence et les mises à jour;
- Évaluer la conformité de l'application de la procédure auprès des PRDM.

Préposé au retraitement des dispositifs médicaux de l'URDM :

- Connaître et appliquer la procédure;
- Consulter les documents de référence disponibles au besoin.

Gestionnaire de la Direction des services techniques :

- Connaître et appliquer la procédure;
- S'assurer de l'application de la procédure par le personnel dédié de la DST.

Personnel dédié à la Direction des services techniques :

- Connaître et appliquer la procédure;
- Consulter les documents de référence disponibles au besoin.

7. Matériel

- Affiche « Hors service »
- Contenant PYR-OXY-DANT
- Bandelette de vérification du résiduel du produit
- ÉPI : blouse manche longue et imperméable, bonnet, masque de procédure, visière complète, gants de nitrile propres, couvre-chaussures

8. Procédure

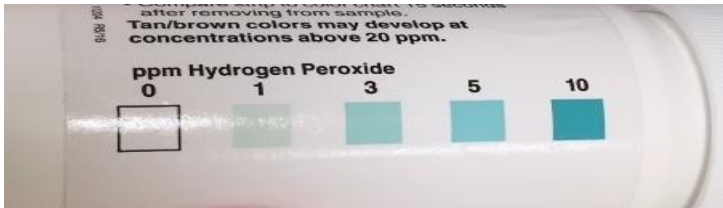
Avant le démarrage, s'assurer que les laveurs ne soient pas en fonction et que l'ÉPI soit revêtu.

Démarrage d'un cycle (par le PRDM de l'URDM)

1. Positionner l'interrupteur du BIO-ZIP à « ON »;
2. Déposer le contenant PYR-OXY-DANT dans le support;
3. Enfoncer le bouton « DÉPART »;
4. Mettre une affiche « Hors service » sur chacun des laveurs et le robinet d'eau osmosée.

Après un cycle

1. Ouvrir la valve d'échantillonnage (robinet d'eau osmosée);
2. Laisser couler l'eau osmosée pendant minimalement 5 minutes;
3. Vérifier le résiduel de peroxyde, à l'aide de la bandelette. Le résultat doit être d'une couleur inférieure à 3;



4. Positionner l'interrupteur du BIO-ZIP à « OFF »;
5. Partir un cycle « instrument rapide » à vide, dans chacun des trois laveurs décontaminateurs, avant l'utilisation normale.

IMPORTANT

- **Échec** : Si l'appareil indique une erreur ou si le résultat de la bandelette est à 3 ou plus, garder les appareils et le robinet d'eau osmosée « hors service » et aviser la chef d'équipe.
- **S'assurer de l'entretien de l'appareil**, par le technicien désigné de la direction des services techniques (DST), et conserver la trace des changements apportés (*Fiche d'entretien*, Annexe A).
- **Remplir le document « fiche hebdomadaire »** (*situé en entrant au secteur souillé de l'URDM*) par le PRDM et le technicien de la DST (Annexe B).

9. Annexe(s)

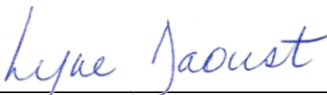
Annexe A : Fiche d'entretien URDM « Eau critique »

Annexe B : Cahier de charge : Fiche hebdomadaire

10. Références

Manuel du fabricant : manuel d'opération et entretient OBLX BIO ZIP # MOE-OPBZe-19041FR

Processus d'élaboration/Révision		
Rédigé par	Sandra Wilson, conseillère soins infirmiers, volet URDM	2020-10-28
	Annick Lareau, PRDM, chef d'équipe à l'URDM, Hôpital Anna-Laberge	2020-10-28
Révisé par		
Personnes consultées	Claudine Ricard, chef bloc-opératoire/URDM/CPA/CDJ, Hôpital Anna-Laberge	2020-10-29
	Jonathan Demers, chef de secteur des installations matérielles	2020-10-29
	Patrice Brunet, chef de service des activités techniques	2020-10-29
	Bobby Paré, coordonnateur clinico-administratif, médecine spécialisée	2020-10-29
	Christelle Robert, conseillère cadre au développement des outils cliniques	2021-10-18

Historique du document		
Approuvé par	 Lyne Daoust, directrice des programmes de soins critiques et spécialisés	2021-11-01
	 Richard Côté, directeur adjoint des services techniques	2021-11-05

Annulation d'outils cliniques existants	
En date d'entrée en vigueur mentionnée, cette directive clinique vient annuler les outils cliniques suivants :	
Installation(s)	Annulation

ANNEXE A



FICHE ENTRETIEN URDM "EAU CRITIQUE"

ITEM	FRÉQUENCE
Adoucisseur	Selon besoin Dureté inférieure à 1 grain/gallon
Charbon	Selon besoin Chlore total inférieur à 0.1 mg/L
Pré-filtre 1 micron	Mensuel et/ou selon besoin
Membranes osmose inversée	Selon besoin Conductivité inférieure à 10 μ S/cm Résistivité supérieure à 0.1 M Ω •cm
Ultra-filtre 0.1 μ m	Bi-annuel et/ou selon besoin
Cycle BIO-ZIP	Hebdomadaire et/ou selon besoin

Des vérifications hebdomadaires avec cahier de charge seraient recommandées pour bien maîtriser la qualité d'eau désirée.

ANNEXE B

Cahier de charge : Fiche hebdomadaire

[illegible]